Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 347
Dossier : 190811

Direction en charge : Ressources Humaines
Objet : Mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap en SAT Hors les murs - Convention avec l'association Trisomie 21 Loire - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :

M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 347
Dossier : 190811

Direction en charge : Ressources Humaines
Objet : Mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap en SAT Hors les murs - Convention avec l'association Trisomie 21 Loire - Approbation.

□ Rappel et Références :

Le travail en milieu ordinaire par l'intermédiaire d'un Service d'Aide par le Travail est une alternative pour des adultes en situation de handicap entre les structures de Centre d'Aide par le travail et le monde du travail classique.

Le code de l'action sociale et des familles (article R344-16) prévoit en effet que « lorsque l'exercice d'une activité à caractère professionnel en milieu ordinaire de travail est susceptible de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel et de développer la capacité d'emploi de travailleurs en situation de handicap admis dans un service d'aide par le travail, celui-ci peut mettre une ou plusieurs personnes à la disposition d'une collectivité territoriale ».

Les travailleurs en situation de handicap concernés continuent à bénéficier d'un accompagnement médico-social et professionnel assuré par l'établissement ou le service d'aide par le travail.

□ Motivation et Opportunité :

La Ville de Saint-Étienne a accueilli, ces trois dernières années, au sein d'une résidence pour personnes âgées une personne en situation de handicap via une mise à disposition du Centre Départemental d'Aide par le Travail de la Loire. Elle s'est bien adaptée aux tâches d'agent polyvalent de restauration et s'est bien intégrée dans l'équipe.

□ Contenu :

Dans la continuité des différentes actions que la ville de Saint-Étienne conduit visant l'inclusion des personnes en situation de handicap, il est proposé de renouveler ce type d'accueil dans le cadre d'une nouvelle convention de mise à disposition au sens de l'article R344-16 du code de l'action sociale auprès du S.A.T « Hors les murs » de Saint-Étienne.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 8790€ (3516€ d'octobre 2019 à avril 2020 et 5274€ d'avril 2020 à octobre 2020). dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	8790€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de Delphine BONNISSOL, travailleur handicapé en SAT "Hors les Murs" à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et l'Association Trisomie 21, association gestionnaire du Service d'Aide par le Travail,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 et BP 2020 - chapitre 012 - article 621.8
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY**